une terre d'exil où ses parents avaient cherché un refuge pendant les jours mauvais de la Révolution.

— BUSIGNY. — Un déraillement s'est produit entre Bohain et Busigny, ces derniers jours.

Par suite d'un éboulement, une seule voie restait disponible depuis jeudi sur le remblai existant en cet endroit, et une aiguille de raccord avait été installée pour permettre aux trains montants et descendants de prendre la voie unique.

Sur cette aiguille restée à demi faite, paraît-il, un train de marchandises est venu s'engager : la machine et sept wagons seulement ont déraillé, grâce au ralentissement imposé aux mécaniciens par suite du mauvais état du chemin.

Le chef de la traction de Tergnier, informé de l'accident, a fait expédier immédiatement pour Bohain machines et wagons de secours; grâce à des travaux conduits avec intelligence, la circulation, un instant interrompue, a été rétablie vers 10 heures du matin. On n'a pas à signaler d'accidents de personnes.

ÉPHÉMÉRIDES

DIMANCHE 15 MAI. — *VIe Dimanche après Pâques. Sainte Denise, vierge, martyre.*

1448. — CRÉATION DES FRACS-ARCHERS.

Les archers étaient des soldats qui suivaient le roi à la guerre. Chaque paroisse devait fournir un archer par cinquante feux.

Ces archers recevaient 4 livres par mois en temps de guerre. Pendant la paix ils ne touchaient pas de solde mais ils étaient exempts de toute imposition. Ils portaient l'habit de guerre les jours de fêtes et s'exerçaient à tirer de l'arc.

Les Francs-archers furent supprimés par Louis XI.

1719. — RESTAURATION DES QUAIS DE PARIS.

D'après une chronique manuscrite de Saint-Denis, Hugues Aubriot prévôt de Paris sous Charles V, fit construire des quais dans toute la longueur de la Seine qui traversait Paris.

Si cette assertion est exacte, ce qu'on a tout lieu de croire, les premiers quais dateraient de 1380. Les quais furent plusieurs fois restaurés ou reconstruits.

Au XVIIe siècle ils étaient en beaucoup d'endroits d'une magnificence extraordinaire.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 mai. — Judith Bossuyt, rue de l'Epeule, 63. — Pierre Demets, au Cul-de-Four, maisons de la Cantine. — Charles Fouquart rue Vallon, 29. — Jean Lefebvre, rue de la Paix, 42. — Marie Dambrin, rue des Parvenus, 79 — Marie Wardavoir, rue de la Perche, 40, fort Sicen.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 mai. — Martial Leclercq, 70 ans, journalier, Hôtel-Dieu — Mœdens, présenté sans vie, rue de Ma Campagne, 1. — Marie Dubar, 73 ans, ménagère Grande-Rue, 201.

MARIAGES du 14. — Joseph Richez, 34 ans, tisserand, et Adelaïde Mazurelle, 34 ans, bobineuse. — Henri Lelong, 25 ans, mécanicien, et Julie Delys, 28 ans, sans profession. — Louis Debock, 21 ans, peintre, et Maria Lefebvre, 22 ans, peigneuse. — Ignace Chalo, 27 ans, teinturier, et Marie Vandewalle, 20 ans, bobineuse — Louis Liétrin, 29 ans, mécanicien, et Mathilde Lefebvre, 28 ans, rattacheuse.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FOURNIER-VANDAELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Jeanne-Ludivine FOURNIER, décédée à Roubaix, le 13 mai 1881, à l'âge de 22 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT d'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 15 courant, à 3 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 48.

Les amis et connaissances de la famille BIENCOURT-ROBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe BIENCOURT, fondé de pouvoirs de la Société anonyme de Croix, pieusement décédé à Croix, le 14 mai 1881, dans sa 70e année, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 17 courant, à 10 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 18, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré le lundi 20 juin 1881, à 11 heures, en ladite église

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 17 mai 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Jean-Baptiste Gustave SCRÉPEL, époux de Dame Claire SCRÉPEL, décédé à Roubaix, le 14 mai 1880, à l'âge de quarante ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 mai 1881, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1876, dans sa 63e année, et de Mademoiselle Lucie-Henriette-Joséphe DELEBECQUE, décédée à Roubaix, le 18 avril 1872, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Amanda DUTRIEUX, décédée à Roubaix, le 4 avril 1881, dans sa 15e année.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Pauline VERHAEGHE, épouse de Monsieur Jean POSÉE, décédée à Roubaix, le 20 mars 1881, à l'âge de 52 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 mai 1881, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile DELCOURT, époux de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 16 mai 1880, à l'âge de 36 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'assises du Nord

2e SESSION DE 1881.

Président : M. HIBON, conseiller à la cour d'Appel de Douai.

Min. pub. M. DELEGORGUE av. général.

Audience du samedi 14 mai

3e *affaire.* —**Fabrication et émission de fausse monnaie**

VERDICT

L'accusé Dupont est acquitté.

FAITS DIVERS

— **Une petite infâmie.**

On a lu la terrible tragédie dans laquelle la mission Flatters a trouvé la mort en Afrique.

Ces malheureux, affolés par la faim, ont tué plusieurs d'entre eux afin de s'en nourrir.

Eh bien, savez vous comment un journal radical appelaient ces pauvres hommes ? « *Des missionnaires.* » De telle sorte que les lecteurs de cette feuille ont pu dire : des missionnaires — naturellement des missionnaires catholiques, des prêtres, des religieux, des jésuites certainement — se sont mangés les uns les autres, comme des simples cannibales.

— Mme veuve Berryer vient de faire don à l'Ecole des beaux-arts d'une somme de quatre-vingt mille francs dont les intérêts seront employés à récompenser, chaque année, un lauréat.

— Jeudi dernier a été inauguré, aux environs de Berlin, le premier chemin de fer électrique qui ait été construit jusqu'ici, tout au moins dans des conditions pratiques pour le service du public.

C'est à Gross-Lichtenfeld, petite ville de la banlieue berlinoise, que commence ce chemin de fer d'un nouveau système, destiné à relier la gare de cette ville avec la maison centrale des Cadets, éloignée de cinq kilomètres environ.

— Le *Clairon* signale le brillant succès remporté à la Sorbonne, aux derniers examens de la licence ès lettres, par les élèves de l'Institut catholique et de l'Ecole des hautes études des Carmes. Sur les cinq premières places pour les épreuves si difficiles de cet examen, ils ont obtenu la plus distinguée, la première, et trois autres encore.

Un jeune étudiant en droit de l'Institut catholique, fils de M. le comte Desbassayns de Richemont, sénateur de l'Inde française, a été, à la même session, reçu quatrième. Total : 6 élèves de l'ex Université catholique reçus sur les 19 licenciés proclamés seuls admis des 74 candidats.

— On écrit de Saint-Girons à la *Dépêche* de Toulouse, qu'un violent incendie a détruit, en partie, dans la matinée du 11 courant, le village de Bonatés, commune de Massat. Plus de cinquante personnes sont sans abri, dénuées de toutes ressources. Deux hommes sont horriblement brûlés.

— Les journaux de Paris signalent la comparution devant la cour d'assises d'un ex-grand seigneur italien, le comte Malaguzzi de Saint-Valery, ancien page du duc de Modène, plus tard écuyer du vice-roi d'Egypte, et engagé volontaire dans l'armée française pendant la guerre contre l'Allemagne.

Les hasards de la vie ont réduit le comte Malaguzzi, qui prétend descendre en ligne directe de l'Arioste, à devenir petit employé de commerce à Paris.

Il n'a pas pu supporter la mauvaise fortune, et, un jour, il a emporté la caisse de son patron.

Me Georges Lachaud a plaidé pour devant le jury de la Seine pour ce rejeton infortuné d'une vieille race, et lui a fait obtenir des circonstances atténuantes.

Le descendant prétendu de l'Arioste a été condamné à quatre ans de prison.

— UNE TRAGIQUE AVENTURE. — « Un télégramme adressé au *Times*, de Londres, apprend que la population de New-York est sous l'empire d'une grande surexcitation causée par une tentative des plus audacieuses. La famille d'un riche négociant en joaillerie, M. Louis Strasburger, anciennement domicilié à la Chaux-de Fonds, reçut ces derniers temps plusieurs lettres dans lesquelles on le menaçait de lui enlever un de ses enfants, la jeune demoiselle Rose, âgée de onze ans, s'il ne consentait pas à remettre une somme de 60,000 dollars (300,000 francs.)

» Une tentative d'exécution de ce projet a eu lieu, mais sans succès pour les auteurs, et M. Strasburger remit l'affaire aux mains de la police. Les écrivains anonymes avaient donné les indications suivantes, pour la manière de leur faire parvenir la somme en question : La gouvernante devait passer dans une rue désignée et elle porterait l'argent renfermé dans une enveloppe qu'elle laisserait tomber au moment où un coup de pistolet partirait. Plusieurs fois l'essai fut tenté, mais le signal convenu ne se fit pas entendre. Enfin une nouvelle lettre arriva, demandant une exécution immédiate; la gouvernante se mit en route, et comme il était prescrit, longeait la 61e rue, ayant devant elle la 51e avenue. Un agent de la police secrète arrivait en même temps par un chemin détourné près de la 61e rue.

» Un coup de pistolet part, la gouvernante laisse tomber le portefeuille et un homme le ramasse; au même moment l'agent de police se précipite sur lui ; il s'ensuit une rixe violente pendant laquelle le revolver de l'agent part d'une façon accidentelle, dit-il, et la balle va se loger dans l'œil de l'homme au portefeuille, qui tombe raide mort. Le complice qui avait donné le signal fut arrêté ainsi que plusieurs autres personnes compromises. Ce sont tous des Allemands ayant fait la traversée sur le même bateau que la famille Strasburger. Le plan avait été conçu déjà sur le navire; les coupables ont fait des aveux complets, et on a découvert la demeure où l'enfant devait être enfermé.

» Le retour en Europe des principaux affiliés était préparé d'avance. Ce fait jette d'autant plus de terreur dans les esprits qu'il rappelle celui de l'enlèvement du jeune Charles Rose, exécuté malheureusement avec succès. »

— Comment se salue-t-on dans tous les pays civilisés ? En quels termes aborde-t-on son semblable dans la rue ? Quelles sont les formules de politesse en usage chez les divers peuples de l'Europe ?

En Orient, les formules de salutation respirent le parfum d'une simplicité primitive, l'Arabe dit : « Puisse ta matinée être belle ! » — « Que Dieu t'accorde ses faveurs ! » dit l'Ottoman avec gravite. Le Persan verbeux prononce une salutation dans le genre que voici : « Puisse ton ombre ne jamais diminuer! » formule qui est en situation dans ces contrées où l'homme a toujours devant les yeux une lumière ardente.

Les Egyptiens ont aussi une salutation en rapport avec leur climat brûlant :

« Comment va la transpiration ? Transpirez-vous salutairement ? » Les Egyptiens, experts en hygiène, savent que la transpiration sauve de bien des maladies.

Le Chinois gastronome adresse les mots suivants à celui qu'il rencontre de bon matin : « Avez-vous mangé votre riz ? .. Votre estomac fonctionne-t-il bien ?... Est-il en bon ordre ? »

Les anciens Grecs avaient l'âme épanouie : « Réjouis-toi ! » se disaient ils.

Les Grecs modernes, devenus positifs et gens de négoce avant tout, se saluent en disant : « Que fais-tu ? » c'est à-dire : Comment vont les affaires ? Les huiles se vendent-elles ? Les raisins, les figues et le miel sont-ils abondants ?

Les Romains primitifs, ce peuple vaillant, sobre, propre aux exercices du corps, se saluaient : *Vale! Salve!* c'est-à-dire : Sois en bonne santé, sois fort ! ou *Quid agis ?* — A quoi exerces-tu ton activité ?

Les Romains de la décadence se saluaient d'un façon efféminée ; ils se traitaient en s'abordant : *Dulcissime e rum* O le plus doux des objets !

Les Italiens du Nord se disaient jadis : *Sanitae guadagno.* — Santé et gain. On disait jadis à Naples : *Crescite in sanitate.* — Croissez en santeté ! Aujourd'hui on dit en Italie : *Come esta ?* — Comment êtes-vous ? — C'est la salutation banale des peuples latins. En Espagne : *Como te pasa usted ?* En France : Comment vous portez-vous ?

Cependant les Espagnols ont quelques autres formules dévotes : *Vay a usted con Dios.*— Allez avec Dieu ! *Dios guardia a usted muchos anos* !

La salutation ordinaire de l'Allemand se donne souvent à la troisième personne : « Comment cela va-t-il? » ou : « Comment allez-vous ? »

Le Hollandais, éminemment commerçant et navigateur, salue : « Comment voyagez-vous ? » — Le Suédois : « Comment pouvez-vous ? » c'est à-dire : êtes-vous dispos, vigoureux ?

« Comment vivez-vous chez vous ? » dit l'Ecossais hospitalier. Le Russe salue laconiquement par : « Soyez bien ! » Enfin l'humoristique Anglais adresse son *How do you do* ! — Comment faites-vous ? ou : *How are you* ! — Comment êtes-vous ?

— L'IMPORTATION DU TABAC. — La direction générale des contributions indirectes publie l'avis suivant :

Le nouveau tarif général des douanes, qui vient d'être promulgué, autorise, comme par le passé, l'importation, pour compte particulier, de tabacs fabriqués, dits « tabacs de santé et d'habitude, » jusqu'à concurrence de 10 kil. par destinataire, à la condition que ces tabacs, importés exclusivement pour l'usage personnel du destinataire, ne seront pas livrés par lui à la vente.

Cette quantité de 10 kil., que chaque destinataire peut être autorisé à recevoir, constitue un maximum annuel pouvant être importé en une ou plusieurs fois.

L'administration des contributions indirectes statue sur les demandes d'importation.

Aux termes de la loi, les tabacs importés ne pourront circuler qu'en vertu d'un acquit-à-caution obligeant le destinataire, sous peine du payement d'un second droit d'importation, à justifier de la réexpédition des tabacs.

Les demandes d'importation devront être remises ou adressées, dans les chefs-lieux de direction ou de sous-direction, aux directeurs ou sous-directeurs, et dans les autres localités à l'employé principal de la circonscription administrative (contrôleur, receveur ou chef de poste.)

C'est aux mêmes fonctionnaires ou à la recette buraliste que les acquis-à-caution devront être remis aussitôt après la réception des tabacs.

Le tarif des droits à percevoir pour les tabacs destinés à l'usage personnel des importateurs reste fixé comme suit :

Cigares et cigarettes	36	fr. par kil.
Tabacs à priser et à mâcher	15	—
Tabacs à fumer du Levant	25	—
Tabacs à fumer de toute autre origine	15	—

—M. Renan a publié dans la *Revue des Deux Mondes* ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* ; nous y avons relevé cet aveu :

« J'ai reçu mon éducation dans un petit collége d'excellents prêtres, qui m'apprirent le latin à l'ancienne manière, c'était labonne. Ces dignes ecclésiastiques étaient les hommes les plus respectables du monde. Sans rien de ce qu'on appelle maintenant pédagogie, ils pratiquaient la première règle de l'éducation, qui est de ne pas trop faciliter des exercices dont le but est la difficulté vaincue. Ils cherchaient par dessus tout à former d'honnêtes gens.

» Leurs leçons de bonté et de moralité, qui me semblaient la dictée même du cœur et de la vertu, étaient inséparables du dogme qu'ils enseignaient. La fait est que ce qu'on dit des mœurs cléricales est selon mon expérience, dénué de tout fondement. J'ai passé treize ans de ma vie entre les mains des prêtres, je n'ai pas vu l'ombre d'un scandale.

Je n'ai connu que de bons prêtres »

— Peut-on imaginer une situation plus terrible que celle dans laquelle s'est trouvé ces jours derniers un des plus nobles enfants de la brumeuse Albion.

Sir Patrick R..., représentant d'une grande maison de commerce de Londres, était descendu dans un hôtel de la rue Amelot à Paris.

Pris, la nuit, d'indisposition de nature intime, sir Patrick, se leva précipitamment et courut sans lumière vers le buen retiro.

Hélas, pour cause de réparations, des ouvriers avaient transformé momentanément en oubliette ce lieu où il comptait trouver un soulagement à ses maux.

L'infortuné Londonien vit avec terreur le sol manquer sous ses pas et disparut dans le trou béant.

Dans sa chute il se cassa la jambe et s'évanouit en sentant de mieux en mieux l'horreur de sa position.

En ce moment trois heures sonnaient au Temple.

Au point du jour, des ouvriers arrivèrent pour continuer leur travail ; ignorant ce qui s'était passé, ils maçonnaient et allaient placer la dalle quand ils entendirent des plaintes et des gémissements étouffés qui montaient de la fosse.

Ils regardèrent et, apercevant le malheureux Anglais, il se hatèrent de le retirer du domaine de Zola en le hissant avec des cordes.

Sir Patrick fut transporté sous une fontaine, puis chez le pharmacien, qui donna les premiers soins à sa jambe et à son nerf olfactif.

Sur la plainte en dommages et intérêts, formée par sir Patrick R..., une instruction a été commencée par M. Soleau, juge au tribunal. Ce magistrat, ne voulant pas juger à vue de nez, s'est fait apporter les pièces à conviction et a nommé des experts qui se sont récusés. Les « choses » en sont là.

— LE CENTENAIRE DE YORKTOWN. — D'après les journaux des Etats-Unis, les préparatifs du centenaire de Yorktown se poursuivent activement. Les treize Etats qui, à l'origine, constituaient l'Union américaine ont tous ouvert des crédits destinés à l'envoi d'un régiment de leur milice locale, qui représentera l'élément militaire dans la cérémonie; on pense que beaucoup d'Etats suivront cet exemple. Les fêtes de Yorktown commenceront le 6 octobre, date à laquelle les forces américaines et françaises ont ouvert la première parallèle pour le siège de la place; les troupes resteront à leur campement jusqu'au 18, et le 19 octobre, jour de la reddition, il sera procédé à la pose de la première pierre du monument commémoratif : une somme de 500,000 francs sera affectée par le gouvernement fédéral à l'érection de ce monument. L'organisation matérielle semble d'ailleurs, devoir présenter de sérieuses difficultés, et l'une des questions qui préoccupent surtout le « Yorktown centennial association » est celle de savoir comment on pourvoira au transport, au logement et à la nourriture des délégations et des personnes qui viendront assister au centenaire.

— EMILE DE GIRARDIN ET LA VEUVE D'ARMAND CARREL.—La veuve d'Armand Carrel, apposant sa signature sur le registre funèbre placé à côté du cercueil d'Emile de Girardin ; cela nous avait paru un spectacle touchant. Notre confrère, M. Laurent, rédacteur en chef de la *France*, nous l'explique, ce spectacle, en reproduisant le récit que lui fit la pauvre femme de la conduite généreuse de Girardin à son égard.

« Lorsque Carrel mourut en 1836, disait Mme de Villiers, j'étais la compagne connue de sa vie. Prochainement il allait m'épouser. J'en avais un fils. Le coup qui le frappait m'abattit en même temps. Le désespoir me rendit malade. J'étais sans ressources.

» Un des amis de mon pauvre mort vint me trouver et me dit qu'avec l'aide de plusieurs autres personnes, il pouvait m'assurer une pension régulière qu'il me suppliait d'accepter, en souvenir de celui qui n'était plus et pour me permettre d'élever son enfant. J'acceptai provisoirement ce secours, me disant que je saurais bien, une fois plus vaillante, gagner avec mon travail de quoi vivre et de quoi faire vivre mon fils. Mais les jours et les mois passèrent, le travail manqua et l'insistance de mes amis fut telle que pendant plusieurs années je dus accepter leurs bienfaits.

» Je perdis mon fils...

» Quelques temps après, tout me fut révélé par hasard. *Les amis* qui me secouraient se réduisaient à un seul homme : c'était M. de Girardin, qui n'avait trouvé que ce moyen de réparer dans la mesure du possible le mal qu'involontairement il m'avait fait.

» Bravement, le cœur serré, cependant, par une inexprimable angoisse, j'allai le voir. Je lui devais de le remercier ; je me devais et je devais au mort de le prier de cesser tout secours. Ce que fut notre entrevue, vous pouvez l'imaginer sans peine. Il fit tout au monde pour me faire revenir sur ma détermination; très ému, plus que cela, désespéré de me voir inébranlable, il finit cependant par me promettre de ne plus insister. Nous nous séparâmes.

» Quelques temps après, je me mariai, le nom que je porte est celui de mon mari. J'eus un fils encore. Puis, M. de Villiers, officier supérieur, fut tué en Crimée. Je perdis mon fils. Je me retrouvai seule.

» Alors, ouvertement cette fois, et spontanément encore, mais avec mille précautions prises pour effacer l'injure du bienfait, M. de Girardin réclama le droit de se charger de ma vie

» Je n'étais déjà plus jeune, j'étais brisée par tant d'épreuves, il me semblait que tout me manquait au monde, hors lui : — j'acceptai !

» Et depuis lors, je vis de la pension qu'il me fait. Depuis près de vingt ans, elle n'a pas cessé, après avoir une première fois duré près de vingt ans déjà. Depuis 1836, si l'on en excepte les brèves années de mon mariage, j'ai vécu des secours de M. de Girardin.

» Et ne croyez pas qu'il se figure ainsi payer une dette ! Non, sa pensée est plus noble, ou plutôt son cœur est plus noble. Il m'a véritablement adoptée. Aujourd'hui, je l'avoue, tout mauvais sentiment est effacé en moi par tant de bonté unie à tant de délicatesse

» Il n'y a presque, vous au monde qui sachiez tout cela, maintenant que les intermédiaires d'autrefois ont disparu...

» CHARLES LAURENT. »

Choses & Autres

***

Il n'y a qu'une chose inabordable pour ceux qui ne l'ont pas, c'est d'être *bien élevé*.

Le bout de l'oreille perce toujours. L'esprit seul peut faire pardonner le défaut d'éducation.

M. Corbière, causant un jour avec Louis XVIII, posait familièrement sur la table du roi sa tabatière et son mouchoir.

— Avez-vous fini de vider vos poches ? lui dit le roi.

— Sire, répondit le ministre, je ne pèche que par excès de zèle; je vide mes poches au lieu de les remplir au service de Votre Majesté.

***

Sur l'impériale d'un omnibus :

Monte un commissionnaire. Le prenant pour le conducteur, un provincial lui donne ses trois sous. Après un moment d'hésitation, l'Auvergnat les prend, descend l'escalier, les remet au conducteur, remonte, et, s'adressant au provincial, sa casquette à la main :

— C'est quinze sous ! lui dit-il.

***

Un mot de Belot :

Dans un cercle du boulevard on cause voyage devant lui.

— Oui, monsieur, s'écrie un voyageur, en s'adressant à l'auteur de *Monte Carlo*, dans les îles de la Polynésie, il y a encore des gens qui mangent leurs enfants.

Et Belot soupirant :

— C'est une faim bien malheureuse !

***

— Eh bien ! mon vieux Calino, ton maître est revenu de voyage. Il paraît qu'il n'est pas mort en route ?

— Je ne sais pas, monsieur; en tous cas, je ne le lui ai pas entendu dire.

***

Il y a deux ans, le bey de Tunis fait venir son ministre de la guerre et lui demande s'il a songé à garnir un peu les arsenaux.

Le ministre se trouble tout d'abord, puis reprenant son aplomb :

— Certainement, monseigneur.

— Il y a des canons ?

— Il y en a.

— Nouveaux modèles ?

— Monseigneur, ils sont rayés.

— C'est bien. Je suis content de vous.

Six mois après, le bey vient visiter ses canons lui-même.

Qu'est-ce qu'il trouve ?

De vieux débris de bronze et des affûts cassés.

— Ce sont là vos armes ? fait-il sévèrement, en s'adressant à son même ministre.

— Mais, monseigneur, balbutie le coupable.

— Toutes ces pièces datent d'il ya cent ans !

— J'avais prévenu monseigneur ..

— Ce n'est pas vrai ! Vous m'aviez annoncé des canons rayés.

— Oui, monseigneur, rayés des listes de service !

Bulletin du Commerce

Les Enchères de Londres

Londres, 14 mai, 5 h. 49 s.
Prix inchangés.

LAINES

Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier en laines, à Londres.

Londres, le 14 mai 1881.

Les cours soutenus à l'ouverture de cette 2e série d'enchères se sont plutôt affermis qu'autrement jusqu'à la fin de la 1re semaine.

Pour les laines en suint d'Adélaïde, on paye rondement les plus hauts cours de mars et même de la hausse sur les genres dont les rendements ont été favorables.

A part une certaine faiblesse de 1/2 à 1 denier sur les laines du Cap lavée à chaud, très défectueuses, ainsi que sur les croisées à longues mèches, sauvages et très communes, qui n'intéressent pas l'exportation, le marché aux laines coloniales est beaucoup plus ferme qu'on ne s'y attendait généralement.

L'affluence des acheteurs anglais et des étrangers reste grande et l'entrain aux achats est également partagé.

L'exportation prend à peu près la moitié des quantités adjugées.

Il y a dans beaucoup d'établissements des besoins d'alimentation pressantes qui prennent toutes les autres considérations économiques.

Voici quelques indications précises sur la situation de l'industrie lainière anglaise :

D'après les extraits de la statistique du ministère du Commerce des Iles britanniques pour les quatre premiers mois de cette année, on trouve, sur l'exercice correspondant de 1880, les différences suivantes :

Une diminution de fr. 23,000,000, dans l'importation des fils et tissus de laine, purs ou mélangés s'élevant à fr. 61,000,000 ;

Une augmentation de fr. 28,524,900 de l'exportation des laines coloniales pour la France et la Belgique, atteignant fr. 83,878,300 ;

Une diminution de fr. 11,161,650, de l'exportation des laines brutes anglaises et laine teinte et cardée, montant à fr. 20,765,050 ;

Une augmentation de fr. 7,078,500, des exportations totales de draperie et tissus cardés, s'élevant à fr. 57,111,825, dont fr. 14,623,100 pour la France ;

Une diminution de fr. 2,231,600, des exportations de tissus de laine peignée dont le total est de fr. 64,647,950, dont seulement fr. 2,913,806 pour la France, avec une diminution de fr. 882,575.

De ces chiffres, il ressort des enseignements précieux au point de vue de la statistique

Jusqu'à ce jour, on a offert, 42,140 balles, desquelles 40,584 balles sont vendues et 1,556 balles retirées. Dans les 6 catalogues de la 2e semaine, on offrira 13,540 b. Sydney, 16,496 b. Port-Philippe, 5,100 Adélaïde, 1,343 b. Van Diémen, 1,304 b. Swan River, 9,216 b. Nouvelle Zélande, ensemble 46,999 b. d'Australie et 5,992 b. du Cap de Bonne-Espérance.

PRODUITS DIVERS

Cotons (clôture) bonne demande aux cours précédents. Ventes de la journée 1000 balles. On cote très ordinaire Louisiane sur janvier-février 68 les 50 kil.

Liverpool, 14 mai.

Cotons (clôture du marché). — Ventes de la journée, 10000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 8000 pour la consommation.

Marché sans changement.

Importations 2,000 balles.

Anvers, le 14 mai.

Froments prix bien tenus.

Seigles rares.

Pétrole tendance ferme.

Disponible 19,25, courant 19,25, juin 19,25, 4 derniers, 21,25.

Sucre tendance ferme.

Disponible 58,00, 3 d'oct. 52,40.

Cafés quelques affaires grâce aux concessions. On a vendu 1199 sacs Santos à 29 1/4 cent. le 1/2 kil. acq.

Nantes, 14 mai.

Sucres, prix en baisse. On a vendu 1908 sacs Mayotte, 1592 barriques 919 quarts, 300 sacs Antilles Françaises et 66 quarts Antilles étrangères.

On cote Réunion bonne 4me acq. 59,75 à 60 les 100 kil.

Londres, 14 mai.

Sucres bruts calmes, prix sans changement raffinés affaires modérées, prix soutenus. Sucres de betterave et en pains affaires inactives.

Marseille, 13 mai, soir.

Blés. Marché sans changement. Ventes de la journée 2,000 qtx. disp. Imp. 1436 qtx.

Graines oléagineuses. Calmes. On a vendu 1000 qtx. Arachides Coromandel Coques à 28,25 les 100 kil.

Cafés. Calmes. On a vendu 300 sacs Haïti à 135 les 100 k. entrepot.

Le Hâvre, 14 mai.

Cafés affaires calmes mais ton meilleur. On a vendu 1340 sacs dont 290 La Guayra non gragés à 79, 100 de gragé à 95, 173 San-Yago à 97,50, 263 Haïti à 63,50. 426 Cap à 62 et 100 Salvator à 70 les 50 kil. ent.

Saindoux en hausse. On a vendu 1700 tierçons Wilcox sur mai, de 71,50 à 72 sur juin-septembre à 68 sur juin-décembre à 65,75 les kil. 50.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 14 mai 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0)			
Courant	73 25	à	.. ..
Juin	73 25	à	.. ..
Juillet-août	74 ..	à	.. ..
Quatre derniers	74 75	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	65 50	à	.. ..
Juin	65 50	à	.. ..
Juillet août	65 50	à	.. ..
Quatre derniers	65 75	à	.. ..
SPIRITUEUX (1re qual, l'h. 80°, fût c., esc. 10/0			
Courant	62 50	à	.. ..
Juin	62	à	.. ..
Juil et Août	61 75	à	.. ..
Quatre derniers	59 75	à	.. ..
SUCRES 8° SACCHARIMÉTRIQUES (100 k)			
Nº 10 Courant	60 50	à	60 75
SUCRES 3/6 BLANCS			
Courant	71 37	à	.. ..
Juin	71 87	à	.. ..
Juil et-août	71 87	à	.. ..
Quatre dernier	62 75	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	113 ..	à	114 .
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. à., esc. 3/12)			
Courant	63 25	à	.. ..
Juin	63 .	à	.. ..
Juillet-août	61 75	à	.. ..
Quatre derniers	59 ..	à	.. ..
MARQUE CORBEIL (159 k.)	64 ..	à	.. ..
BLÉS 77 75 k., sans escompte comptant)			
Courant	28 75	à	.. ..
Juin	28 50	à	.. ..
Juillet-août	28 25	à	.. ..
Quatre derniers	27 25	à	.. ..
SEGLES (70/72 k., sans escompte, au comp.)			
Courant	23 25	à	.. ..
Juin	23 .	à	.. ..
Juillet août	21 50	à	.. ..
Quatre derniers	19 75	à	.. ..

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours précédents.

	Huiles l'hectolitre		Grains l'hectolitre		Tourteaux les 100 kil	
Colza	65 50	1	18 ..	23 ..	17 25	18
— esp. p. q.	71 50	..	..	..	..	50
Rifi. b. goût	..	..	33 ..	35 ..	..	..
— rouge	..	..	..	..	..	..
Caméline	61	..	16 ..	19 ..	17 ..	17 0
Chanvre	..	..	..	..	15 ..	15 0
Lin du pays	64 50	..	24 ..	25 50	23	23 0
Lin étranger	62 ..	..	22 50	24 ..	25	27 5

COURS DES HUILES DU 14 MAI 1881

Huile de colza	..	à	..
Huile épurée non quintuplée	..	à	..
Lin du pays	..	à	..
Lin étranger	..	à	..
Caméline	..	à	..
Chanvre	..	à	..

COURS DES SUCRES EN BOUTS DE LILLE du 14 mai 1881

SUCRES	cours offic.	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre ind. 88 degrés	.. ..	.. ..	59 75	59 50
— — non 7 à 9	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6k. net	118 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— mélasse n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
86 betteraves disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Grains disponibles	.. ..	.. ..	62 50	62 ..
— — fin trois disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Mélasse disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— A livrer, 1re première	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'août	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX.

GOUVERNEMENT ROYAL DE HONGRIE

SOUSCRIPTION A 160 MILLIONS DE FLORINS
ou 400 MILLIONS de FRANCS
ou 16 MILLIONS de £ ST.

(*Capital nominal de rente 4 0/0 en or*)

La présente émission fait partie des Rentes 4 0/0 or que le Ministre des Finances du Royaume de Hongrie a été autorisé à créer par la loi XXXII de 1881.

Le produit de cet Emprunt est exclusivement affecté au remboursement de l'Emprunt 6 0/0 or du Gouvernement Royal de Hongrie.

Les titres du présent Emprunt, ainsi que leurs coupons, sont affranchis de tous droits de timbre et de tous impôts existant en Hongrie, et la même franchise leur est assurée pour les droits ou impôts qui seraient créés à l'avenir.

Les titres sont au porteur, en Florins, Livres st., Francs et Reichsmarcks, aux changes de :

Fl. 10 — Liv. st. 1 — Fr. 25 — Rm. 20,25

Ils sont émis en coupures de :

Fl.	100	soit Fr.	250	rap.	10	fr. d'int.
Fl.	500	—	1.250	—	50	—
Fl.	1.000	—	2.500	—	100	—
Fl.	10.000	—	25.000	—	1.000